

Le 27/02/2015

Compte-rendu du CTL du 24/02/2015

M. SAILLARD dégaîne son calibre 49-3.

Pour lancer notre rubrique NOSTALGIE, nous avons le plaisir de vous transcrire les paroles d'un tube d'une époque révolue : « Dieu, mais que Marianne était jolie » du chanteur Michel DELPECH (toi de répondre).

Dieu, mais que Marianne était polie	Et jusqu'à ce printemps
Quand elle répondait à Nancy	Elle suivait 19 engagements
En suivant ses engagements	Marianne en a perdus
Affichera, affichera à la DDFIP.	La DDFIP, elle ne la reconnaît plus.
Dieu, mais que Marianne était polie	Bientôt, faute de combattants
Quand elle informait à Nancy	Lui entonneront les derniers agents
En respectant ses engagements	Cette toute autre chanson.
Accueillera, accueillera à la DDFIP.	Gaston, y a le téléphone qui son
Il n'y a pas si longtemps,	Et y a jamais person qui y répond.
Il fallait se battre pour elle	

Solidaires Finances Publiques soulève une erreur de procédure lors du précédent CTL du 20/01/2015, l'Administration profitant de notre absence a mis le chariot avant les chevaux. Depuis quand peut-on créer une structure dans un CTL sans avoir demandé un avis aux représentants du personnel donc sans vote? Depuis quand peut-on transférer des emplois le matin alors que la nouvelle structure doit être créée lors du CTL de l'après-midi ?

Nous avons rappelé à M. SAILLARD l'article 34 du Règlement intérieur du CTL qui précise les domaines de compétences du CTL. L'article 34 mentionne les questions et projets de texte sur lesquels le comité technique est consulté pour recueillir l'avis des représentants du personnel. Il s'agit des questions et projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services (PCRP), aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire (Prime d'accueil). Cette consultation se matérialise par un vote.

Dédaignant toute contradiction, M. SAILLARD dégaîne à tour de bras son calibre 49-3 au grand déni du dialogue social.

À notre demande, ces sujets du PCRP et du PRS seront examinés à nouveau lors du prochain CTL.

Formation professionnelle

Nouveau diktat de la direction : le départ en stage, un dimanche ou un jour férié donne droit dans le 54 à une ½ journée de récupération quand le texte Fonction Publique précise une journée (article 2 du décret n° 2000-815 du 25/08/2000).

Ludovic MENU sera remplacé par Christophe COURBON à partir du 01/03/2015 à la tête de la For Pro 54.

Nous avons soulevé le problème du développement incontrôlé de la E-Formation, choix voulu par l'Administration.

Nous avons regretté qu'aucune statistique fiable ne puisse être communiquée : pas de retour de satisfaction des stagiaires, le stage est comptabilisé comme formation si suivi au moins à 70 %, absence de documentation après le stage. L'administration se donne bonne conscience en favorisant l'E-formation aux détriments des formations présentiellees.

L'organisation des concours est maintenant assurée par la DRFIP de Moselle. Nous avons déploré que tout soit délocalisé à METZ ce qui entraînera des frais de déplacement supplémentaires.

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) : il est «dif ficile» d'obtenir des informations. Et pourtant, chaque agent bénéficie de 120 heures de formation qu'il n'utilise pas faute d'informations. Et pourtant, ce sujet devrait être abordé lors de l'entretien professionnel par les chefs de service. Et pourtant, des stages existent mais ne sont pas assurés faute de demande des agents. Et pourtant... Nous constatons à nouveau le manque de formateurs de catégorie C. Pour les personnes intéressées, elles doivent s'inscrire sur GAZEL.

Bilan 2014 Référentiel charte Marianne.

Tout va très bien madame la marquise... ça va tellement si bien, que la prime d'intéressement a été revue à la baisse de 150,00 € à 120,00 € en 2014. Merci Marianne !

Nous avons demandé que les délais d'attente à l'accueil des contribuables nous soient communiqués et surtout affichés clairement à l'entrée de chaque site pour les contribuables.

Monsieur Sauvage veut un accueil Cité dans les règles de l'art, peut être celui-ci devrait-il s'inquiéter du respect des règles de sécurité dans le cas de dizaines de contribuables bloqués, après la fermeture à 16 heures de la porte d'entrée. En effet, le code de la construction exige deux sorties de secours bien distinctes lorsque le nombre de personnes est supérieur à 19 dans une salle. Nous avons signalé ce manquement à la sécurité.

Point sur la prime d'accueil

La prime est accordée uniquement aux agents C et B qui exercent le métier d'accueil généraliste et permanent.

On rappelle que le montant maximum de la prime est de 2 euros par jour, soit 400,00 € annuels. Merci... patron !!!

De nombreux agents se trouvent non éligibles à cette prime, notamment dans les petits services de moins de cinq agents dans le département de Meurthe et Moselle et pourtant d'autres départements, notamment la Moselle octroient cette prime aux agents dans cette situation. En Moselle c'est le droit local, ici c'est le **droit divin**.

Devant cette lecture restrictive des textes, les élus de Solidaires Finances Publiques ont exigé un vote comme prévu dans les attributions du CTL... **Mais toujours droit dans ses bottes, M. Saillard dégaîne de nouveau son 49-3 administratif, tirant plus vite que son ombre.**

Nouvelles modalités du dégagement numéraire :

A compter du 1^{er} mars, la Banque Postale a fermé 11 bureaux de postes au dépôt des dégagements et approvisionnements caisse. De ce fait, la DDFIP a fait appel à la Brinks, proposant une prestation d'un coût estimé entre 40 000 € et 80 000 €.

En conséquence, le budget total « Transport de fonds » pour 2015 augmente de 65 % pour atteindre un prévisionnel de 190 000 à 200 000 €.

Pour les autres postes non concernés, les dégagements devront se faire à heure et jour fixe imposés par la Poste aux risques de se faire agresser pendant le transport des fonds. Nous avons signalé ce manquement à la sécurité.

M. Saillard n'a pas daigné prévenir l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, malgré notre demande, de ce nouveau dispositif concernant la sécurité des agents.

De nouveau, faute de temps, la présentation du compte-rendu de l'espace de dialogue des huissiers joue l'Arlésienne. Une nouvelle fois, le dialogue social est relégué aux calendes grecques.

Questions diverses :

Le Centre des Finances Publiques de Longwy... et tombe la neige et, tombent les agents...

D'une part, comme nous l'avons déjà dénoncé en son temps dans une chronique « les déneigeurs de l'extrême » la bonne volonté des agents ne suffit pas pour garantir leur sécurité sur le parking en hiver. Le poste de gardien avait toute son utilité dans ces cas. D'autre part, il ne suffit pas de remplir une ligne du DUERP pour s'exonérer des risques.

Un effondrement dans le parking suscite les plus vives inquiétudes (fuite de canalisation ou effondrement minier ?).

Suite aux rumeurs qui courent sur la fermeture du CFP Longwy, les agents du site ne peuvent que s'inquiéter après la suppression d'un agent C au SIP et d'un agent C au SIE avalisée par le Chef de Service, sans parler des postes vacants non comblés sur ce site et les autres sites bien entendu. Un agent contractuel handicapé vient d'être recruté.

Et tombent les plaques au CFP Briey... Une plaque du mur extérieur s'est écrasée sur un véhicule. Coût prévisionnel des travaux : 220 000 € pour le remplacement de toutes les plaques des façades.

Dans le local à archives abritant les deux MMA, de l'amiante a été détectée suite à un diagnostic technique amiante avant travaux d'installation électrique. Un périmètre de sécurité a été installé et ce local est interdit au personnel.

La Direction a acheté des masques de protection qui doivent être utilisés par les deux chefs de service volontaires afin de procéder aux opérations de sauvegarde dans ces lieux contaminés.

Un mot sur les travaux à la Cité : un ptit trou, des ptits trous, toujours des ptits trous...

Après la réfection à neuf d'une grande partie du parking de la Cité, la Préfecture décide la rénovation du câblage souterrain du réseau informatique et alors refait :

- un ptit trou, des ptits trous, toujours des ptits trous...

Au vue des cafouillages sur le règlement intérieur du CTL, nous avons demandé le respect du règlement intérieur et son étude et inscription à l'ordre du jour du prochain CTL, avec vote à l'appui bien entendu.

Non, non rien a changé ... Tout, tout va continuer.

**« Savoir écouter, c'est outre posséder le sien, mais aussi le cerveau des autres » Léonard de Vinci
Saura t-on nous écouter à un niveau supérieur avant que l'on ne sorte l'artillerie lourde ???**